

Puylaurens, le 31 août 2023

A69 – Autoroute Castres-Verfeil**ATOSCA finalise les travaux forestiers nécessaires à la construction de l’A69**

Conformément aux autorisations environnementales délivrées par les préfets de Haute-Garonne et du Tarn, aux recommandations des autorités sanitaires et avec l’appui d’écologues, ATOSCA va reprendre les travaux forestiers nécessaires à la construction de l’autoroute A69. Les débroussaillages et les coupes de végétaux seront réalisés entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2023, période de moindre sensibilité pour la faune puisqu’elle se déroule avant la phase d’hivernage des amphibiens, reptiles ou petits mammifères, avant l’hibernation des chiroptères et après la période de nidification et d’élevage des oiseaux.

Les travaux forestiers engagés au printemps 2023 et suspendus le 31 mars, dans le respect de la législation environnementale, vont se poursuivre cet automne, tout au long du tracé de l’autoroute A69, là où des opérations de coupes et de débroussaillages sont nécessaires. Pour les arbres, conformément aux autorisations délivrées par l’État, des écologues ont été missionnés afin de vérifier l’occupation ou non des arbres à cavité par des chiroptères, la présence ou non de nids d’Écureuil roux et la présence ou non de Coléoptères saproxyliques dans les vieux arbres sénescents. Pour mémoire, le projet défendu par les opposants d’un élargissement de la route nationale existante prévoyait l’abattage de deux fois plus d’arbres d’alignement que la construction de l’autoroute A69.

La société en charge de ces travaux va revaloriser la majorité des végétaux coupés. Ainsi, les sujets dont le diamètre est inférieur à 25 cm seront broyés sur place avant d’être évacués pour être utilisés en paillage ou bois raméal fragmenté (BRF). Les bois et branchages de diamètre supérieur seront débités et acheminés vers la plateforme « Alliance Forêt Bois » où ils seront utilisés en bois énergie.

Le cas particulier des platanes

- À Vendine, ATOSCA a optimisé le projet permettant de réduire des deux tiers l’impact sur les arbres d’alignement. Au total, 12 platanes seront in fine impactés – 5 ont d’ores et déjà été déboisés en avril dernier – contre 30 prévus initialement lors du dépôt du dossier d’enquête publique).
- Des diagnostics réalisés en juin 2023 par la FREDON Occitanie (organisme à vocation sanitaire délégataire service public chargé de la santé des végétaux) ont révélé la présence du chancre coloré du platane sur certains sujets situés sur le passage de l’autoroute. Sur ordre de la Direction régionale de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (DRAAF), ils devront être abattus pour raisons sanitaires dans le but d’empêcher la propagation de cette maladie grave qui sévit en Occitanie depuis plusieurs années et cause, chaque année, la mort de nombreux platanes. La réglementation est très stricte car le seul moyen d’enrayer la maladie est de respecter à la lettre les mesures prophylactiques dictée par l’arrêté ministériel relatif à cet agent pathogène. Conformément aux procédures en vigueur, ATOSCA devra procéder à leur abattage, dessouchage et à l’incinération des sujets infectés.

Un programme de compensation lancé dès l'automne

ATOSCA lancera dès cet automne le programme de compensation qui se traduira par la plantation de cinq fois plus d'arbres et d'arbustes que l'impact du projet sur les boisements. Parallèlement, ATOSCA prévoit la restauration de deux fois plus de zones humides que celles qui préexistaient sur le tracé (55 Ha contre 20 Ha actuellement). Au total, l'artificialisation nette du projet sera contenue à 100 HA grâce au programme de renaturation des abords de l'autoroute qui interviendra à la fin des travaux.

Enfin, rappelons que pour la 3^{ème} fois, la justice a donné raison à ATOSCA dans l'exécution des travaux l'autoroute A69 et a rejeté les recours d'associations contestant l'autorisation environnementale des travaux.

Les travaux se poursuivent donc selon le calendrier prévu et ATOSCA maintient son objectif d'une mise en service en 2025 en vue de désenclaver le territoire de Castres-Mazamet.

À propos de l'A69



L'autoroute A69 est un maillon essentiel pour les déplacements en Occitanie. Lien entre la rocade de Castres et l'autoroute A680, elle répond notamment aux besoins de désenclavement et de développement du bassin de vie et d'emploi de Castres et Mazamet, en offrant un haut niveau de service aux usagers qui l'emprunteront.

L'A69 est une opération classée priorité nationale qui figure parmi les priorités identifiées dans la Loi d'orientation des mobilités promulguée par le ministère de la Transition écologique et déclarée d'Utilité Publique le 19 juillet 2018.

Plus d'informations sur www.a69-atosca.fr

Contact presse : contactpresse@a69-atosca.fr